

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 10 avril 2025, à 19 heures, sous la présidence de **M. Frédéric GIRODET, Maire.**

Étaient présents :

Membres élus :

M. Frédéric GIRODET, Maire ;
Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB,
M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE Adjoints ;
Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON, Conseillers Municipaux Délégués ;
Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme
Emilie MASSARDIER, M. David CHAUDIER, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON,
Conseillers Municipaux.

Absents excusés avec remise de pouvoir :

Mme Christine BONNEFOY qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB.
Mme Anne VINSON qui a donné pouvoir à M. Denis SALANON.
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à Mme Pamela MARODON.
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER.
Mme Maryline MOUNIER qui a donné pouvoir à M. Alain MONDON.
M. Jean FOURNEL qui a donné pouvoir à M. Joseph BUGNAZET.
Mme Christine GALAMBAUD qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.
M. Christophe PIOT qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER.

Absents excusés

M. Joël AUROUZE
Mme Mélanie PICHON

Personnels : M. Vincent VILLE, Mme Magali MISSIONNIER, Mme Céline CHAMBERT

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

La secrétaire de séance procède à l'appel des élus.

M. le Maire prend la parole en début de conseil, en introduction du vote du budget primitif à venir. Il revient sur les faits marquants du mandat, qui viennent alimenter les éléments du budget.

Dans un premier temps, ce qui définit ce budget primitif 2025 est le niveau d'investissement, proche de 5 Millions d'euros, avec en point d'orgue cette année : la réhabilitation de la mairie et des salles annexes.

Il rappelle ensuite les gros investissements du mandat :

- Réhabilitation de la place des Victimes de la Déportation avec la démolition de la maison RONAT et aménagements urbains.
- Rénovation de l'entrée nord du centre bourg (avec la démolition des tènements Boute et Teyssier).
- Ouverture de la Maison France Services qui répond à un réel service public. C'est un lieu plébiscité.
- Acquisition de la Sodemetex, qui répond à une opportunité en vue de l'installation de la brigade de gendarmerie.
- Aménagement de l'étage de la maison de santé, supporté par la trésorerie de la commune. M. le Maire précise que tout sera vu en détail au moment du vote du budget primitif de la maison de santé. Le budget s'équilibrera à terme suite aux versements des différents loyers, mais le retour sur investissement sera très long. C'est avant tout un service rendu aux habitants.
- La récente réfection totale des places du centre bourg.
- L'aménagement du SAMBALOU (pour la partie commune).
- La réhabilitation de la mairie.
- L'extension du dispositif de vidéoprotection.
- Et très bientôt, l'aire multi activités de MALMONT, et le programme photovoltaïque.

M. le Maire précise qu'il présente cette liste afin d'appuyer sa démonstration sur la maîtrise de l'endettement.

Un endettement qui baisse est synonyme d'une bonne gestion.

Au contraire, la commune aura beaucoup évolué et gagné en attractivité et en services de proximité. Cette capacité à se projeter et à investir n'est pas le fruit du hasard, elle vient :

- d'une équipe municipale motivée, avec un programme électoral à respecter et qui concentre son énergie sur des objectifs fixés.
- d'une organisation des services aptes à planifier et à gérer le suivi des dossiers (demandes de subventions, conception, suivi administratif, ...)
- d'une stabilité politique qui permet de conduire une stratégie sur le long terme.
- d'une capacité à faire des économies et à générer des excédents proches du million d'euros, directement destinés à l'autofinancement de nouveaux projets.
- d'une prise de risque à sur-emprunter lorsque les taux étaient très bas pour moins emprunter ensuite lorsqu'ils remontent. La dette est ainsi moins coûteuse en intérêt.

M. le Maire rappelle, pour les personnes nostalgiques qui réclameraient du changement et qui seraient tentées de penser « que c'était mieux avant » :

En 2009 : l'encours de dette était de 6 100 000.00 €, pour 5 millions en 2025 et le nombre d'années pour rembourser cette dette était estimé à 11.5 en 2009 pour 4.7 années aujourd'hui.

« Pour autant, notre commune n'a-t-elle pas évolué avec tous ces équipements supplémentaires et tous ces services publics, qui n'ont pas généré une explosion des charges de fonctionnement ? »

M. le Maire conclut son intervention avec les mots suivants, à l'attention de tout l'équipe municipale :

« Vous pouvez être fiers d'avoir été les artisans de cette gestion et les acteurs de la transformation de la commune. Le bien être des habitants et l'amélioration du cadre de vie ont été pensés et réalisés pour l'intérêt général.

La maison sera propre en 2026, à l'aube des échéances électorales. Ce budget prévisionnel responsable et ambitieux en est le meilleur exemple ».

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du 6 mars 2025.

2) DÉCISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. le Maire donne lecture d'une décision intervenue depuis la dernière réunion. En préambule, il indique qu'il s'agit du choix de l'entreprise pour le LOT 1 : TERRASSEMENT ET AMENAGEMENT DE SURFACE, du marché « création d'un espace de loisirs à MALMONT », qui peut être validé par décision du maire, conformément aux délégations données par le conseil municipal (montant inférieur à 250 000.00 € HT, sur l'ensemble du marché).

Décision du maire n° 2025-006 portant sur l'attribution du lot 1 TERRASSEMENT ET AMENAGEMENT DE SURFACE, du marché « création d'un espace de loisirs à MALMONT ». Le lot 1 est attribué à l'entreprise ROGER MARTIN AURA – ETS MOULIN TP pour un montant de 64 280.00 € HT soit 77 136.00 € HT.

3) TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR L'ANNEE 2026

M. le Maire rappelle que M. le Préfet de la Haute-Loire a fixé à 200, le nombre de jurés d'assises à tirer au sort dans les communes du Département pour la constitution de la liste préparatoire 2026 des jurés d'assises.

M. le Maire expose que, comme chaque année, il convient, en application des dispositions du Code de Procédure Pénale, de tirer au sort 12 personnes sur la liste électorale en séance publique avant le 15 juillet 2025.

M. le Maire précise :

- qu'en vertu de l'article 261 du Code de la Procédure Pénale, ne seront pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.
- que les personnes tirées au sort, âgées de plus de 70 ans, pourront être dispensées des fonctions de juré sur simple demande, avant le 1^{er} septembre 2025, adressée à M. le Président du Tribunal Judiciaire du Puy en Velay.
- que les personnes tirées au sort pourront être dispensées si elles sont en mesure d'invoquer un motif qui pourra être reconnu valable par la commission du Tribunal.

Par conséquent, il est procédé, par un conseiller municipal volontaire, au tirage au sort sur la liste électorale générale de la collectivité, des 12 personnes :

Mme Maguy FOULTIER se porte volontaire pour le tirage au sort.

Mme SACCHETTI Catherine, épouse
GIRAUDET
M. ZUSSY Julien
M. BRUN Simon
Mme ROYON Gisèle épouse PAULET
Mme GOMES Sylvie épouse LAVASTRE
M. BOUTE Cyril

Mme TARDY Marie-Josèphe
M. COSKUN Murat
Mme ROUCHON Hélène
M. RIOU Laurent
Mme BANCEL Amandine
épouse LAURENSON
M. BONNEFOY Dominique

4) AFFAIRES FINANCIERES

Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, adjointe aux finances, présente le budget. Elle en profite pour remercier M. Vincent VILLE et Mme Magali MISSIONNIER qui l'ont bien aidée dans le travail préparatoire.

- **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget communal**

Mme SOUBEYRAN rappelle la présentation du Compte Financier Unique 2024 du budget communal, lors de la séance du 6 mars 2025. Elle indique qu'il convient de statuer sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024, d'un montant de 1 173 503.03€.

Mme SOUBEYRAN ajoute que la commune a l'obligation de couvrir le besoin de financement négatif de 506 898.62 € (résultat négatif en investissement sur exercice 2024).

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget communal 2024, comme suit :

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget communal comme présenté.

Résultat de fonctionnement :	
A - <u>Résultat de l'exercice</u>	924 443.70 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	249 059.33 €
C - Résultats à affecter = A+B hors RAR (si C est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	1 173 503.03 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> D001 (si déficit)	44 463.10 €
R001 (si excédent)	
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-551 361.72 €
Besoin de financement	
Excédent de financement	
F - Besoin de financement F = D+E	- 506 898.62 €
AFFECTATION = C = G + H	1 173 503.03 €
G - Affectation en réserves R1068 en investissement = G au minimum couverture de besoin de financement F	973 503.03 €
H - Report en fonctionnement R002	200 000.00 €
DEFICIT REPORTE D002	

- **Vote du budget primitif 2025 - commune**

Mme SOUBEYRAN rappelle que selon les articles L.162-1 et L.162-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget primitif doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril, les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

Elle précise que le conseil municipal vote le budget primitif communal après avoir voté le compte financier unique de l'exercice 2024, ce qui a été fait lors de la séance du 6 mars 2025.

Après le débat d'orientations budgétaires, et la commission « finances » qui se sont tenus préalablement au vote du budget, il est proposé au conseil municipal le projet de budget primitif suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 4 349 160.00 €

DEPENSES		RECETTES	
011 charges à caractère général	1 219 500.00 €	002 résultat de fonctionnement reporté	200 000.00 €
012 charges de personnels	1 434 000.00 €	013 atténuation de charges	50 000.00 €
014 atténuation de produits	8 000.00 €	042 opérations d'ordre entre sections	105 700.00 €
023 virement à la section d'investissement	580 120.00 €	70 produits de services, du domaine et vente diverses	282 800.00 €
042 opérations d'ordre en sections	162 000.00 €	73 impôts et taxes	648 200.00 €
65 autres charges de gestion courante	811 540.00 €	731 fiscalité locale	1 610 700.00 €
66 charges financières	111 000.00 €	74 dotations et participations	1 127 260.00 €
67 charges spécifiques	3 000.00 €	75 autres produits de gestion courante	54 500.00 €
68 dotations aux provisions et dépréciations	20 000.00 €	76 produits financiers	
		77 produits spécifiques	
		78 reprises sur provisions	270 000.00 €
TOTAL	4 349 160.00 €	TOTAL	4 349 160.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 4 883 484.00 €

DEPENSES		RECETTES	
10 dotations, fonds divers et réserves	3 000.00 €	10 dotations, fonds divers et réserves	1 289 500.90 €
16 emprunts	678 000.00 €	13 subventions d'investissement	1 717 466.00 €
20 immobilisations incorporelles	44 600.00 €	16 emprunt nouveau	759 934.00 €
204 subventions d'équipement versées	114 000.00 €	024 produits de cessions d'immobilisations	300 000.00 €
21 immobilisations corporelles	697 844.00 €	021 virement de la section de fonctionnement	580 120.00 €
23 immobilisations en cours	3 210 340.00 €	001 solde d'exécution de la section d'investissement	44 463.10 €
27 autres immobilisations financières	0.00 €	27 autres immobilisations financières	0.00 €
040 opérations d'ordre de transfert entre sections	105 700.00 €	040 opérations d'ordre de transfert entre sections	162 000.00 €
041 opérations patrimoniales	30 000.00 €	041 opérations patrimoniales	30 000.00 €
TOTAL	4 883 484.00 €	TOTAL	4 883 484.00 €

Au cours de sa présentation, Mme SOUBEYRAN détaille les points suivants afin de rendre les éléments budgétaires plus compréhensibles, en comparant « le réalisé » 2024 et « le proposé » 2025 :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 – charges à caractère général. Des économies d'énergies seront réalisées, notamment sur la location du bâtiment de l'ancienne usine Cheynet, pour les locaux administratifs de la mairie, le temps des travaux. La location comprend les charges. Une

information est également donnée sur une erreur d'imputation comptable en 2024 concernant les frais de transport collectif qui n'apparaissent plus sur ce chapitre en 2025.

Chapitre 012 – charges de personnels. Une augmentation de 3% a été prévue pour l'année 2025 (moins de prévisions budgétaires pour les titulaires, plus pour les contractuels). Une augmentation des cotisations à la CNRACL de 3 points a également été comptabilisée.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante. Les prévisions budgétaires pour les indemnités des élus restent les mêmes qu'en 2024. Les subventions aux associations ont un peu augmenté, Jean Fernandes présente dans le détail le tableau des prévisions aux associations. Une augmentation pour le CCAS a été prévue (30 000.00 € au total qui incluent les 13 000.00 € non versés en 2024).

Chapitre 66 – dotations aux provisions et dépréciations. Mme SOUBEYRAN précise que c'est la dernière année que le budget communal vient provisionner le budget lotissement. Celui-ci doit être clôturé en fin d'année 2025.

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 013 – atténuation de charges. Le montant prévu en 2025 est inférieur à celui de 2024. Cela s'explique par le fait qu'un agent qui était en décharge syndicale est parti en retraite, la mairie ne percevra plus de compensation concernant cet agent.

Chapitre 70 – produits de services, de domaines et ventes diverses. On constate une baisse des recettes liées au portage repas. Le montant 2025 du reversement de salaires pour des agents mis à disposition, notamment, Mme Lucienne COLOMB par API (départ en retraite), est moins important qu'en 2024.

Chapitre 731 – fiscalité locale. Dans le cadre de la loi de finances 2025, les bases ont été revalorisées de 1.7%, cela augmente donc la recette pour ce chapitre.

Chapitre 74 – dotations et participations. La plupart des recettes qui entrent dans ce chapitre ne sont pas des estimations mais sont communiquées en amont de la préparation budgétaire par les différents services de l'état (Dotation Globale de Fonctionnement – Dotation de Solidarité Rurale – participation pour le fonctionnement de la Maison France Services, etc).

Section d'investissement :

Mme SOUBEYRAN présente les dépenses et recettes d'investissement par opération. Elle précise que pour l'investissement, il faut prendre en compte l'addition des crédits reportés et des nouveaux crédits dans les prévisions.

Elle rappelle, les montants des subventions attendues pour les différentes opérations.

M. le Maire intervient pour rappeler la vente du bâtiment de la SODEMETEX à la Communauté de Communes Loire Semène, qui se déroulera le vendredi 25/04/2025 en mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2025, qui s'équilibre en recettes et en dépenses et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte relatif au présent budget.

• Vote des taux d'imposition des taxes directes locales.

M. le Maire fait état de l'augmentation de 1.7% des bases fiscales prévue dans la loi de Finances 2025.

M. le Maire rappelle également le contexte économique de ce début d'année. Ainsi, malgré le haut niveau d'investissement pour l'année à venir, M. le Maire propose à l'Assemblée Délibérante de maintenir les mêmes taux votés en 2024, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.40 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 84.11 %
- Taxe d'habitation : 13.09 %

Il précise que la commune voit son nombre d'habitants augmenter, que des travaux ont également été déclarés par les propriétaires. Cela implique une augmentation de l'assiette

reversée à la commune sans avoir à impacter les habitants en augmentant les taux d'imposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **VOTE** les taux d'imposition des taxes directes locales comme présentés, et **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer l'état 1259 et le transmettre à M. le Sous-Préfet.

- **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget maison de santé.**

M. le Maire rappelle la présentation du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « maison de santé », lors de la séance du 6 mars 2025.

Considérant qu'il convient de statuer sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024, d'un montant de 34 234.61 €, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget maison de santé, comme suit :

Résultat de fonctionnement :	
A - <u>Résultat de l'exercice</u>	34 234.61 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	0.00 €
C - Résultats à affecter = A+B hors RAR (si C est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	34 234.61 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> D001 (si déficit)	-716 503.17 €
R001 (si excédent)	
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-77 325.37 €
Besoin de financement	
Excédent de financement	
F - Besoin de financement F = D+E	- 793 828.54 €
AFFECTATION = C = G + H	34 234.61 €
G - Affectation en réserves R1068 en investissement = G au minimum couverture de besoin de financement F	34 234.61 €
H -Report en fonctionnement R002	0.00€
DEFICIT REPORTE D002	

Il est précisé que le résultat de fonctionnement 2024 est biaisé par une erreur. En effet, une subvention d'investissement (concernant les travaux de l'étage de la maison de santé) a été imputée sur la section de fonctionnement. Cette erreur doit être régularisée par des écritures comptables qui interviendront sur l'année 2025.

La perception des loyers viendra réduire au fil des années le déficit de ce budget.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget maison de santé comme présenté.

• **Vote du budget primitif 2025 - budget maison de santé.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 121 000.00 €

DEPENSES		RECETTES	
011 charges à caractère général	20 900.00 €		
		042 opérations d'ordre entre sections	11 940.00 €
		70 produits de services, du domaine et vente diverses	0.00 €
042 opérations d'ordre en sections	41 500.00 €		
65 autres charges de gestion courante	100.00 €		
66 charges financières	7 500.00 €	74 dotations et participations	0.00 €
67 charges spécifiques	51 000.00 €	75 autres produits de gestion courante	109 060.00 €
TOTAL	121 000.00 €	TOTAL	121 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 042 900.00 €

DEPENSES		RECETTES	
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	716 503.17 €		
		10 dotations, fonds divers et réserves	34 234.61 €
16 emprunts	20 600.00 €	13 subventions d'investissement	255 481.71 €
21 immobilisations corporelles	12 000.00 €	16 emprunt et dettes assimilées	711 683.68 €
23 immobilisations en cours	281 856.83 €	024 produits de cessions d'immobilisations	0.00 €
040 opérations d'ordre de transfert entre sections	11 940.00 €	040 opérations d'ordre de transfert entre sections	41 500.00 €
TOTAL	1 042 900.00 €	TOTAL	1 042 900.00 €

Il est précisé que l'ensemble des travaux de la maison de santé aura coûté environ 1,4 million d'euros HT pour le rez-de-chaussée et l'ensemble du gros œuvre et 650 000.00 € HT pour l'aménagement de l'étage.

Le chapitre 024 (recettes d'investissement) est à 0.00 €, les crédits baux prévus avec deux professionnels de santé n'apparaissent pas en tant que vente mais bien comme des loyers (donc encaissés en section de fonctionnement).

Le chapitre 16, en recettes de fonctionnement fait apparaitre un emprunt pour 711 683.68€. Il s'agit d'une écriture d'équilibre, l'emprunt ne sera pas réalisé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2025, qui s'équilibre en recettes et en dépenses et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte relatif au présent budget.

• **Vote du budget primitif 2025 - budget lotissement.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 378 728.53 €

DEPENSES		RECETTES	
002 résultat de fonctionnement reporté	356 524.47 €		
042 opérations d'ordre en sections	22 204.06 €	042 opérations d'ordre de transfert entre sections (stock)	0.00 €
		70 produits de services, du domaine et ventes diverses	54 284.00 €
		75 autres produits de gestion courante (prise en charge déficit budget commune)	324 444.53 €
TOTAL	378 728.53 €	TOTAL	378 728.53 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 22 204.06 €

DEPENSES		RECETTES	
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	22 204.06 €	040 opérations d'ordre de transfert entre sections	22 204.06 €
040 opérations d'ordre de transfert entre sections (stock)	0.00 €	16 emprunt et dettes assimilées	0.00 €
TOTAL	22 204.06 €	TOTAL	22 204.06 €

M. le Maire précise que des écritures d'annulation de stock en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement à hauteur de 22 204.06 € devront être réalisées, dans le cadre de la clôture de ce budget.

Le déficit de la section de fonctionnement, en clôture d'exercice 2025 devra être repris par le budget communal à hauteur de 324 444.53 € auquel il faudra déduire les 270 000.00 € de provisions réalisées au fil des années. Le coût du budget lotissement pour la commune est donc ramené à 54 444.53€. Ce coût pourrait être diminué. En effet, une transaction concernant le dernier lot est prévue mais il ne s'agit, à l'heure actuelle, que d'une estimation. Le prix de vente par la mairie pourrait être plus élevé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2025, qui s'équilibre en recettes et en dépenses et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte relatif au présent budget.

• **Provision pour risque en relation avec le déficit du budget lotissement au titre de l'année 2025.**

M. le Maire rappelle qu'au terme de la phase de commercialisation des lots, le budget lotissement devrait enregistrer un déficit.

Il précise qu'une provision pour risque de 250 000.00 € a été constituée à ce jour afin de réduire le montant du déficit que devra supporter le budget communal à la clôture du budget lotissement.

Il indique que cette opération laissée par une équipe précédente est très mauvaise financièrement, car la commune aurait pu consacrer ces 250 000.00 € (+ 20 000.00 € pour l'année 2025) à autre chose plutôt que combler un déficit.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la proposition de M. le Maire visant à constituer une provision pour risque complémentaire de 20 000.00 € au titre de l'année 2025, **INSCRIT** les crédits nécessaires à l'article 6815 du budget communal et **DONNE** tout pouvoir à M. le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

• **Vote du budget primitif 2025 - budget caveaux.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 28 976.30 €

DEPENSES		RECETTES	
011 charges à caractère général	0.00 €	002 résultat de fonctionnement reporté	1 689.63 €
042 opérations d'ordre en sections (stocks)	27 286.67 €	042 opérations d'ordre entre sections (stocks)	24 750.67 €
65 autres charges de gestion courante	1 689.63 €	70 ventes de produits fabriqués, prestations de services	2 536.00 €
		75 autres produits de gestion courante	0.00 €
TOTAL	28 976.30 €	TOTAL	28 976.30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 43 000.00 €

DEPENSES		RECETTES	
16 emprunts et dettes (remboursement avance)	0.00 €	001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	15 713.33 €
21 immobilisations corporelles	18 249.33 €	16 emprunt et dettes assimilées (avance budget commune)	0.00 €
040 opérations d'ordre de transfert entre sections (stocks)	24 750.67 €	040 opérations d'ordre de transfert entre sections (stocks)	27 286.67 €
TOTAL	43 000.00 €	TOTAL	43 000.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2025, qui s'équilibre en recettes et en dépenses et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte relatif au présent budget.

• **Vote du budget primitif 2025 – énergies renouvelables.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 18 300.00 €

DEPENSES		RECETTES	
042 opérations d'ordre en sections	15 000.00 €	70 ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	18 000.00 €
65 autres charges de gestion courante	300.00 €	75 autres produits de gestion courante	300.00 €
66 Charges financières	3 000.00 €		
TOTAL	18 300.00 €	TOTAL	18 300.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 395 000.00 €

DEPENSES		RECETTES	
16 emprunts et dettes	15 000.00 €	001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	300.00 €
		10 FCTVA	50 000.00 €
23 immobilisations en cours	350 000.00 €	16 emprunt et dettes assimilées (avance budget commune)	299 700.00 €
		040 opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000.00 €
041 opérations patrimoniales (avances sur travaux)	30 000.00 €	041 opérations patrimoniales (remboursement avances)	30 000.00 €
TOTAL	395 000.00 €	TOTAL	395 000.00 €

M. le Maire précise que sur le budget « énergies renouvelables », créé en 2024, il sera possible de récupérer le FCTVA, sur l'année N. Des crédits d'investissement sont prévus

pour l'exercice 2025 pour couvrir les frais liés à l'étude et au déploiement des panneaux photovoltaïques sur la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2025, qui s'équilibre en recettes et en dépenses et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte relatif au présent budget.

- **Autorisation de programme et crédits de paiement – annulation**

M. le Maire rappelle la délibération 24.04.05 du 3 avril 2024 créant une autorisation de programme avec crédits de paiement pour les travaux de réhabilitation énergétique et mise aux normes de la mairie. Celle-ci ne s'avérant plus nécessaire, il propose au conseil municipal de l'annuler.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide **D'ANNULER** l'autorisation de programme avec crédits de paiement pour les travaux de réhabilitation énergétique et mise aux normes de la mairie et **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les documents nécessaires à cette annulation.

5) AFFAIRES GÉNÉRALES

- **Subvention à l'OGEC aux dépenses de fonctionnement pour l'année 2025, pour l'école privée Don Bosco**

M. le Maire rappelle que, dans le cadre du contrat entre M. le Préfet de la Haute-Loire et M. le Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique, agissant en qualité de mandataire de l'école privée « Don Bosco », il est prévu que la commune de SAINT-JUST-MALMONT assure la charge des dépenses de fonctionnement par élève de l'école privée « Don Bosco » des classes primaires et maternelles de cet établissement.

M. le Maire précise que 99 élèves (domiciliés sur la commune) ont été scolarisés cette année à l'école privée « Don Bosco », (effectif recensé au 01/01/2025).

M. le Maire donne lecture de l'état des dépenses de fonctionnement de l'école publique de Saint-Just-Malmont « La Communale » (maternelle et primaire) et de l'école publique de Malmont « Aux 4 Vents » (maternelle et primaire) pour l'année 2024. Il ressort que le coût d'un élève à l'école publique est de 910 euros, soit :

$$(207\,860.73\text{€} + 87\,261.88\text{€}) / (273 \text{ élèves} + 51 \text{ élèves}).$$

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE FIXER** la somme de 90 090.00€ pour l'année 2025 à l'aide apportée par la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée « Don Bosco » sous contrat d'association, soit 910.00 € par élève pour 99 élèves.
- **DE RAPPELER** que cette participation doit être versée à l'OGEC de SAINT-JUST-MALMONT en 3 fois aux échéances suivantes : 20 juillet, 20 septembre et 31 décembre 2025.
- **DE SIGNER** avec Madame CHAPELLON, Présidente de l'OGEC la convention fixant la participation communale pour l'année 2025, sur les bases ci-dessus.

- **Subvention à l'OGEC pour les activités extra-scolaires**

M. le Maire rappelle que la commune alloue aux écoles publiques une subvention de 8.80 € par élève, afin de participer aux activités extra-scolaires qui sont organisées à l'école (voyages de fin d'année, sorties culturelles, etc.).

Suite à ces précisions, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ALLOUER** une aide de 871.20 € (8.80 € X 99 élèves) à l'OGEC de SAINT-JUST-MALMONT pour financer les activités extra-scolaires qui sont organisées par l'école privée « Don Bosco » pour l'année 2025.
- **DE PRECISER** que cette subvention sera mandatée sur l'article 65741 du budget communal, sur l'exercice 2026.
- **DE RAPPELER** que l'école privée « Don Bosco » fournira un récapitulatif des dépenses des activités extra-scolaires réalisées au cours de l'année 2025, pour justifier la dépense.

- **Participation classes piscine**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que ce dernier accorde depuis plusieurs années une aide aux « classes piscine » qui sont organisées par les écoles publiques et l'école privée de la commune, au Centre nautique « L'Ozen » à Monistrol-Sur-Loire.

M. le Maire précise que cette subvention permet d'atténuer le coût de déplacement et de l'entrée des élèves et de rendre ceux-ci accessibles à tous les enfants.

M. le Maire expose que cette aide est versée à la coopérative scolaire pour les écoles publiques « La Communale » et « Aux 4 vents » et à l'OGEC pour l'école privée « Don Bosco » sous forme de subvention. Les organisateurs des établissements scolaires s'engagent à fournir à titre de justificatif, pour le règlement, un état de la liste des élèves participant à ces sorties.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, **DE RECONDUIRE** l'aide attribuée à l'organisation, dans les écoles publiques et privée de la commune, de « classes piscine » dans le cadre de l'année scolaire 2025-2026, **de FIXER** à 4.00 € par enfant et par jour, l'aide allouée à ces classes qui sera mandatée sur production d'un état nominatif des élèves, certifié du chef d'établissement. Le conseil municipal **PRECISE** que ces aides seront versées à la coopérative scolaire pour les écoles publiques et à l'OGEC pour l'école privée et reconduites chaque année scolaire sur le même montant de 4.00 € par enfant et par jour, à compter de septembre 2025, et pour les années scolaires suivantes.

- **Participation spectacle de Noël – école de Malmont (complément de délibération du 12/12/2024)**

M. le Maire indique qu'une subvention de 57,50€ a déjà été versée à l'école « les 4 vents » de Malmont pour 23 élèves qui avaient participé à un spectacle de Noël « Maintes et une fois » (délibération n°25-03-12 du conseil municipal du 6 mars 2025). Il indique qu'il est nécessaire de faire un complément de subvention car la totalité des 58 enfants n'a pas été prise en compte.

Il rappelle que la commune participe à hauteur de 2,50€ par enfant à une séance de cinéma pour les écoles la Communale et Don Bosco, les enfants de l'école de Malmont bénéficient quant à eux de la même aide mais pour un spectacle.

M. le Maire précise qu'il faut délibérer de nouveau afin de prendre en compte le bon nombre d'élèves.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité **DE FIXER** à 2,50€ par enfant l'aide allouée à la coopérative scolaire qui sera mandatée sur production d'un état nominatif des 35 élèves, certifié du chef d'établissement soit 87,50€, **DE PRECISER** que cette subvention sera mandatée sur l'article 65741 du budget communal sur l'exercice 2025.

6) RESSOURCES HUMAINES

- **Convention de mise à disposition de personnel à la CCLS (pour la médiathèque)**

M. le Maire rappelle que la bibliothèque municipale est devenue communautaire au 1^{er} janvier 2010. En accord avec la Communauté de Communes Loire Semène, les agents affectés à la bibliothèque municipale ont été mis à disposition selon les critères suivants :

- Un adjoint territorial du patrimoine de 1^{ère} classe mis à disposition de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 1 an,
- Un adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, mis à disposition de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 1 an, pour effectuer l'entretien des locaux.

M. le Maire présente la convention fixant les conditions de remboursement de rémunérations des agents communaux mis à disposition de la Communauté de Communes.

La commune de SAINT-JUST-MALMONT transmettra, courant décembre 2025, un état des charges à rembourser et émettra le titre de recettes correspondant, à destination de la Communauté de Communes.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de **VALIDER** les conditions de mises à disposition d'agents communaux à la Communauté de Communes LOIRE SEMENE, comme précisé ci-dessus et **AUTORISE** Mme Odile PRADIER à signer les conventions relatives à ces mises à disposition, pour une durée de 1 an.

7) COMPTE RENDU RÉUNIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Pamela MARODON – Conseillère Municipale Déléguée à la Jeunesse, aux liens intergénérationnels, et en charge de la commission revitalisation du centre-bourg :

Conseil Municipal des Jeunes : une activité en lien avec l'EHPAD était prévue mais elle a dû être annulée. L'animatrice de l'EHPAD ayant été remplacée sur des horaires différents. Un rendez-vous téléphonique a été organisé le 11/04/2025 pour déplacer cette date, le directeur de l'EHPAD a donné son autorisation.

Samedi 12/04 : une matinée « ramassage des déchets – nettoyage de printemps » est prévue. Tout est organisé.

Les inscriptions au centre de loisirs, pour les vacances d'avril sont possibles du 9 au 15 avril via le portail familles.

Concernant l'attractivité centre bourg et le projet de bar associatif, les personnes intéressées sont toujours en attente d'un local disponible.

André MOLLE - Adjoint aux bâtiments et équipements publics, éclairage public et économies d'énergies :

Etude panneaux photovoltaïques – 4 bâtiments ont été retenus : mairie – maison de santé – vestiaires gymnase G1 – Ecole la communale. Le bâtiment de la Sodemetex pourrait être intéressant d'inclure dans l'étude car il dispose de plus de 800 m² de toiture. Pour l'instant, il faut attendre les conclusions de l'expert, car il y a un problème d'âge de la toiture.

Le devis proposé par l'assistance à maîtrise d'ouvrage doit être revu à la baisse puisqu'à la suite de l'étude il n'y aura que 4 bâtiments concernés au lieu de 7, initialement prévus. Travaux de la mairie : M. MOLLE propose qu'une nouvelle visite du chantier soit organisée pour les élus. La date reste à définir. Les travaux de la charpente sont terminés. La

Centrale de Traitement d'Air (CTA) a été installée, le façadier a posé l'isolation extérieure. L'électricien et le chauffagiste sont dans les délais. Le plâtrier a environ 3 semaines de retard, l'étage et la salle du conseil restent à faire. Les réunions de chantier ont lieu les lundis à 14h30, si d'autres élus veulent y assister.

Eclairage public : la mise en valeur de l'éclairage de l'église a été réalisée, et contrôlée par Pascal Roche, Denis SALANON, Jean-Paul MASSARDIER et André MOLLE. 100 points lumineux ont été remplacés par des LEDS, la consommation devrait ainsi être divisée par 3 sur ces secteurs.

Denis SALANON – Conseiller Municipal Délégué à la Sécurité :

3 voitures « ventouses » ont été signalées le mois dernier.

Le travail pour déplacer le système de vidéoprotection dans les nouveaux locaux de la mairie va démarrer.

Joseph BUGNAZET – Adjoint aux Travaux Voiries :

Concernant le centre-bourg, il informe qu'un arbre reste à planter devant l'église, il reste également les plantations devant la mairie à effectuer.

Parc du SAMBALOU, la passerelle a été installée, le cheminement piéton est également réalisé. La deuxième tranche avance vite.

Embauche au 1^{er} avril de M. RAMOND.

Jean FERNANDES – Adjoint au Sport et aux Associations :

Un rendez-vous est prévu avec le bureau de l'association de la pétanque pour faire le point sur les travaux à prévoir.

Un autre rendez-vous doit être pris avec le tennis club afin d'échanger sur le cahier des charges pour les nouveaux cours de tennis.

Dominique COLOMB – Adjointe à la Communication et à la Signalétique :

Elle informe que « Le Fil de L'info » est en cours de préparation, la distribution doit avoir lieu sur la fin du mois de mai.

Signalétique du centre-bourg : pose à prévoir par JS CONCEPT HAUTE LOIRE.

L'école de musique a proposé son concert de printemps le 5 avril dernier (examen de fin de cycle).

Enfin, elle informe que l'application Illiwap compte à ce jour 4 021 abonnés.

Alain MONDON – Adjoint à l'Urbanisme :

Il précise la date de la prochaine commission urbanisme : lundi 14/04/2025 à 10h en mairie.

Odile PRADIER – Adjointe à la Culture, à l'Animation, aux Affaires Sociales et au CCAS :

Rappel des manifestations culturelles :

11 et 12 avril 2025 : soirée théâtre avec deux représentations les 3 coups de Saint Just et le théâtre de Villars

25 avril : la communauté de communes Loire Semène organise une causerie conférence.

17 Mai : Grand prix régionaux de musique avec VELAY SYNERGIE

20 Juin : fête de la musique.

Mme PRADIER revient sur le repas de seniors, qui a accueilli 300 personnes environ.

Marie-Françoise SOUBEYRAN – Adjointe aux Finances et au Personnel Communal :

Le recrutement pour remplacer Mme Lydie TARERIAT est prévu pour le mois de mai (suite au départ à la retraite au 01/04/2025) : entretien gymnase et portage des repas à l'école de MALMONT + crèche.

M. RAMOND a été recruté au 01/04/2025 pour un contrat de 1 an (services techniques). Un comité de pilotage composé de M. le Maire, M. Ville, deux agents des services techniques et deux agents du service administratif ont travaillé sur les modifications de temps de travail : passage aux 36.50 heures hebdomadaires et 9 jours de RTT sur l'année. Le projet de règlement des RTT est en cours d'élaboration. Tous ces éléments doivent être transmis pour avis au centre de gestion, et validés ensuite par le conseil municipal.

8) QUESTIONS DIVERSES

Stratégie de communication

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion de présentation, par l'agence de communication, aura lieu le lundi 14/04/2025 à 18h30 au CERCLE. La stratégie de communication, le nouveau logo et la charte y seront présentés.

Repas des seniors.

M. le Maire revient sur ce moment qui a été très apprécié. Quelques critiques sont remontées par rapport au repas qui aurait été servi un peu froid. Il explique la difficulté de servir toutes ces personnes sur un temps assez court, et l'éloignement entre les cuisines et les tables. Malgré ces petits désagréments, c'est une réussite.

Espace de loisirs à MALMONT :

Une fresque sera réalisée sur le mur du cimetière. L'idée est de travailler en collaboration avec l'école sur ce projet, pour une réalisation attendue sur octobre 2025.

Communauté de Communes Loire Semène

Le budget principal a été voté avec un excédent cumulé jamais atteint.

M. le Maire remercie une nouvelle fois les adjoints toujours très présents et très actifs dans leurs missions respectives.

Enfin M. le Maire remercie Mme Anita NONET, correspondante au Progrès et présente ce soir qui arrête ses fonctions et qui a officié pendant de nombreuses années. Il loue sa grande liberté d'écriture et de parole qu'il appréciait beaucoup. Mme NONET prend la parole pour remercier à son tour M. le Maire et son équipe municipale.

Il est 21H25, Monsieur Le Maire clôture ce Conseil Municipal.

**Le Maire,
Frédéric GIRODET**

**La secrétaire de séance
Mme Emilie MASSARDIER**